

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 5^e SEANCE

Séance du Mardi 24 Juillet 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2233).
2. — Modification de l'ordre du jour de la session extraordinaire (p. 2233).
3. — Politique générale. — Lecture d'une déclaration du Gouvernement (p. 2234).
M. Gaston Defferre, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.
4. — Conférence des présidents (p. 2237).
5. — Caducité de questions orales avec débat (p. 2238).
6. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 2238).
7. — Dépôt d'un projet de loi constitutionnelle (p. 2238).
8. — Dépôt de rapports (p. 2238).
9. — Ordre du jour (p. 2238).

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures quinze.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 17 juillet 1984 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République en date du 19 juillet 1984 modifiant et complétant le décret du 28 juin 1984 portant convocation du Parlement en session extraordinaire.

Ce décret est ainsi rédigé :

DÉCRET DU 19 JUILLET 1984 MODIFIANT ET COMPLÉTANT LE DÉCRET DU 28 JUIN 1984 PORTANT CONVOCATION DU PARLEMENT EN SESSION EXTRAORDINAIRE.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,

Vu les articles 29 et 30 de la Constitution ;

Vu le décret du 28 juin 1984 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

Décète :

Art. 1^{er}. — L'article 2 du décret du 28 juin 1984 portant convocation du Parlement en session extraordinaire est remplacé par les dispositions suivantes :

L'ordre du jour de la session extraordinaire comprendra :

1° L'examen du projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques ;

2° La suite et la fin de l'examen des projets de loi suivants :

— projet de loi tendant à garantir la liberté de la presse et son pluralisme, à assurer la transparence financière des entreprises de presse et à favoriser leur développement ;

— projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

— projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

— projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française ;

— projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation ;

— projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

3° La lecture devant les assemblées d'une déclaration de politique générale et le vote par l'Assemblée nationale sur la demande d'approbation de cette déclaration.

Art. 2. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1984.

Signé : FRANÇOIS MITERRAND.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
LAURENT FABIUS.

Acte est donné de cette communication.

— 3 —

POLITIQUE GÉNÉRALE

Lecture d'une déclaration du Gouvernement.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la lecture, dans les conditions définies à l'article 39, alinéa 1, du règlement du Sénat, de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Je rappelle que le premier alinéa de l'article 39 du règlement est ainsi rédigé :

« La lecture à la tribune du Sénat, par un membre du Gouvernement, du programme du Gouvernement et, éventuellement, de la déclaration de politique générale sur lesquels le Gouvernement engage sa responsabilité devant l'Assemblée nationale, en application de l'alinéa premier de l'article 49 de la Constitution et dont il ne demande pas au Sénat l'approbation, ne peut faire l'objet d'aucun débat et n'ouvre pas le droit de réponse prévu à l'article 37, alinéa 3, du règlement. »

La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais vous donner lecture de la déclaration que M. le Premier ministre est en train de faire en ce moment à l'Assemblée nationale. Vous ne vous étonnerez donc pas s'il m'arrive de parler à la première personne ; il s'agira évidemment non pas de moi, mais du Premier ministre.

« Mesdames et messieurs les parlementaires, moderniser et rassembler : telles sont les priorités du Gouvernement que je conduis.

« Au moment où j'aborde cette déclaration de politique générale et où j'engage, conformément à la Constitution, la responsabilité du Gouvernement, on comprendra que ma pensée aille non seulement au socle du changement économique, social, culturel qu'aimait à rappeler mon prédécesseur Pierre Mauroy, mais également à lui-même, à sa conviction, à sa chaleur, à son courage. Je voudrais ici aujourd'hui, devant vous, lui rendre un amical hommage.

« Sous l'autorité du Président de la République, mon gouvernement continuera la tâche entreprise. Il n'y a donc pas lieu dans cette déclaration de passer en revue la totalité des objectifs et la totalité des moyens. La première condition de l'adhésion populaire me semble plutôt d'expliquer, d'expliquer, d'expliquer encore et de promettre une seule chose aux Français : je vous dirai la vérité.

« Un mot, un mot seulement, sur la situation politique qui vient d'être créée. D'abord l'élection européenne : son résultat a été mauvais pour la gauche. Mais contrairement à ce qui est parfois prétendu ou souhaité, ce résultat ne change strictement rien à la réalité institutionnelle. Il n'y aurait pas de sens à remettre en cause la composition de l'Assemblée nationale selon le résultat d'élections qui ont un tout autre objet. La Constitution a prévu des règles et des échéances. Il convient de la respecter. Il ne faut pas être pressé.

« Quant à la composition du gouvernement lui-même et à ma déclaration, j'aurais souhaité la présenter à la tête d'un Gouvernement d'union. Cela n'a pas été possible dans la mesure où (*l'orateur se tourne vers les travées communistes*) vous avez jugé que nous ne marchions plus du même pas. Du moins, nous restons tous sur la même route pour avancer dans une même direction.

« Moderniser.

« Alors, moderniser, pourquoi ? Par goût du neuf, par souci de la mode ? Evidemment non ; moderniser pour livrer la bataille de l'emploi. Le chômage est un crève-cœur. Le chômage est un cancer. Il faut vivre, dans nos communes, le désarroi des familles, celui des jeunes, celui des plus âgés, qui se sentent, dans leur vie même, rejetés sur le bas-côté ! La bataille pour l'emploi ne peut être menée que d'une façon farouche, et livrée que sur la base d'une économie moderne.

« La démarche est claire : toute amélioration réelle de l'emploi passe par une certaine croissance ; toute croissance durable suppose un appareil de production solide capable d'exporter et de défendre ses positions sur le marché intérieur ; tout appareil de production solide requiert d'être moderne pour soutenir la concurrence. C'est parce que l'économie française n'était pas suffisamment modernisée en 1974 que mon prédécesseur Jacques Chirac a échoué en 1975 dans sa tentative de relance. Et c'est parce que, sept ans plus tard, notre économie ne l'était toujours pas assez que nous avons dû dévaluer. Le combat contre le chômage sera sans doute long et difficile car la modernisation — il faut avoir l'honnêteté de le dire — peut coûter des emplois avant d'en créer. C'est ce terrible décalage que vivent nos sociétés d'Europe et que nous essaierons de combler. Mon gouvernement fera le maximum pour encourager la création et le développement des emplois. Il y consacra toutes ses forces. Mais refuser de moderniser coûterait, faute de compétitivité, plus cher que tout en emplois.

« Bien entendu, cette modernisation en profondeur ne peut s'accomplir que si nous poursuivons sans relâche l'assainissement de notre économie. L'action de rétablissement des grands équilibres commence à porter ses fruits. Notre rythme d'inflation se rapproche de celui de nos principaux partenaires, mais il est encore trop fort, plus fort que nous ne l'avions prévu. Notre balance des paiements se redresse, mais peu à peu. L'investissement redémarre, mais encore trop faiblement. Les déficits publics sont limités, mais le ministre de l'économie, des finances et du budget devra chercher à les réduire. Au contraire des ajustements très durs opérés par certains de nos partenaires, la politique menée en France depuis trois ans n'a pas été accompagnée d'une diminution brutale du pouvoir d'achat ; mais la situation appelle qu'on ne relâche pas l'effort et il faudra être strict dans les arbitrages pour 1985.

« Qui pourrait d'ailleurs imaginer qu'aujourd'hui, alors que notre action vise à mettre en œuvre des engagements du Président de la République qui portent sur sept ans, alors que le chemin est entamé, alors que la rigueur apporte déjà certains résultats, qui pourrait imaginer, dis-je, que le Gouvernement se relâche et compromette les acquis ?

« Moderniser notre économie.

« Mesdames et messieurs les parlementaires, modernisation ou déclin : c'est en ces termes que, voici quelques mois, je posais devant l'Assemblée nationale le grand choix de notre stratégie.

Nous sommes dans une de ces périodes où tout bascule et se transforme — l'économie, la technologie, la culture, les mœurs —, où l'avenir éclate sous les yeux du présent. Je pense à cet admirable texte de l'historien Georges Duby évoquant le s'appliquer aujourd'hui : « Tourmentés, les hommes de ce temps des cathédrales à la fin du XIII^e siècle et qui pourrait temps le furent certainement plus que leurs ancêtres, mais par les tensions et les luttes d'une libération novatrice. Tous ceux d'entre eux capables de réflexion eurent en tout cas le sentiment, et parfois jusqu'au vertige, de la modernité de leur époque. Ils avaient conscience d'ouvrir les voies. Ils se sentaient des hommes nouveaux. »

« En réalité, trois actions fondamentales détermineront l'avenir de notre économie. Elles sont au centre du 9^e Plan.

« D'abord, la recherche. Les progrès réalisés pour la recherche en France depuis 1981 sont considérables : quantitatifs — en termes de finances et d'emplois — institutionnels, culturels. Un nouvel état d'esprit s'est établi qui, je crois, a redonné confiance à la communauté scientifique. Nos coopérations européennes réussissent ; elles devront se développer encore. Notre recherche est encore trop souvent coupée de ses applications ; la recherche industrielle sera encouragée. Les recrutements sont actuellement taris par le déséquilibre de la pyramide des âges et par le faible taux de mobilité interne ; la réponse viendra d'une ambitieuse politique à long terme de l'emploi scientifique sur dix ou quinze ans. Je demande à M. Hubert Curien de la préparer dès maintenant. Notre choix en faveur de la recherche n'est pas seulement économique, culturel, social, fondé sur la certitude que la ressource d'un pays comme la France est l'intelligence, l'imagination, la créativité. Ce choix renvoie à une conviction plus profonde, politique au sens élevé du terme ; la confiance en l'homme, dans sa capacité de connaissance, dans la contribution possible de cette connaissance au progrès, dans la volonté de maîtriser pacifiquement le futur. Tel est bien notre projet. Sous l'impulsion d'un responsable ministériel qui est en même temps un grand savant, la recherche demeurera au premier rang de nos priorités.

« Le deuxième outil de l'avenir, c'est l'investissement. Depuis 1973, la France n'y consacre plus une part suffisante de ses ressources. Or, si l'investissement recule, ou même marque le pas, cela veut dire que les équipements des entreprises ne sont pas renouvelés, et donc que, très vite, les concurrents passent devant. De 1973 à 1981, l'investissement industriel avait baissé de 15 p. 100 ; notre pays en paie aujourd'hui les conséquences avec les problèmes qui secouent tour à tour des secteurs entiers de notre industrie, qui ont secoué nos industries de base, qui vont d'une autre façon concerner l'automobile et qui exigent une approche industrielle et sociale tout à la fois. Pour favoriser l'investissement, nous poursuivons une triple action : l'allègement des charges des entreprises, qui sera pris en compte dans le prochain budget, le mouvement engagé pour réorienter l'épargne vers l'industrie, la libération progressive des prix industriels, tout en restant extrêmement strict dans la lutte contre l'inflation.

« Le troisième volet, c'est la formation des hommes. Un niveau insuffisant d'éducation et de formation, plus encore pour les femmes que pour les hommes, a freiné, au cours des quinze années passées, notre mutation économique. Au Japon, plus de 90 p. 100 des membres d'une classe d'âge achèvent avec succès des études secondaires complètes contre moins de 35 p. 100 en France. Comme en témoignent les centaines de milliers d'emplois qualifiés qui pourraient être créés d'ici à 1990 dans la filière électronique et qui ne trouvent pas de candidats compétents, il y a jusqu'ici trop souvent divorce entre les contenus de la formation et les besoins. Or, la compétence et la qualification professionnelle sont les meilleures ressources de notre pays. Ayons à l'esprit que les jeunes qui arrivent maintenant en âge de travailler seront encore en activité en 2020. Combien de fois d'ici là devront-ils changer de fonctions, voire même de métiers ! Ils doivent être préparés à cela. Nous avons donc besoin d'accentuer massivement notre effort de formation. Fixons-nous un minimum : faire en sorte que tout chômeur qui le souhaite puisse bénéficier d'une véritable formation de reconversion dans les techniques d'avenir. Mais ayons à l'esprit une ambition plus haute : que chaque travailleur, avant même l'arrivée des machines modernes, sans attendre que surgisse un éventuel sureffectif, sans attendre de savoir qui conservera son emploi et qui risque d'en changer, que chaque travailleur soit formé, qualifié aux techniques nouvelles. Cela suppose un considérable effort. Je demande aux partenaires sociaux, aux entreprises, aux responsables éducatifs, à tous les formateurs de nous aider dans cette tâche. Nous avons besoin d'eux. Nous devons la mener à bien.

« Recherche, formation, investissement. Cela vaut pour l'industrie, pour l'agriculture, pour la pêche, pour l'artisanat ou le commerce. Cela vaut en métropole comme outre-mer. C'est le triangle de base de la modernisation.

« Moderniser les rapports sociaux. Mesdames et messieurs les parlementaires, il n'y aura pas de modernisation économique réussie sans modernisation des rapports sociaux. Celle-ci ne se décrète pas. Alors, quel rôle pour l'Etat ? Quelle place pour les entreprises ? Quel contenu pour la politique contractuelle ? Il faut sur tous ces points clarifier.

« Il est vital que la France adopte une pratique nouvelle du rôle de l'Etat. Les agents publics ne sont pas en cause, qui sont réputés pour leurs qualités. La France est par tradition une société mixte où public et privé jouent chacun son rôle. Mais, faute de règles claires et stables, cette société mixte n'est souvent qu'une société confuse. Sachons écouter notre société. Elle nous dit qu'elle ne veut plus d'un Etat lointain, indifférent, bureaucratique, pas plus qu'elle ne voudrait, comme le proposent certains, d'un Etat faible, désarmé par rapport aux puissances financières ; l'autorité de l'Etat, cela a un sens. Elle nous dit que le rôle de l'Etat n'est pas d'imposer ce dont le pays ne veut pas, ni d'empêcher ce à quoi il aspire. Il est de rendre possible ce qui est nécessaire. A cet égard, la décision du Président de la République de réduire, dès l'an prochain, de 1 p. 100 les prélèvements obligatoires — impôts et cotisations sociales — constitue une révolution tranquille. L'Etat a rencontré ses limites. Il ne doit pas les dépasser.

« C'est sur les entreprises que repose pour l'essentiel la responsabilité de la modernisation. Elles doivent bénéficier du soutien de l'ensemble du pays. J'ai toujours pensé que c'était la gauche qui était la mieux placée pour réconcilier l'entreprise et la nation. Et c'est ce qui se produit. » (*Exclamations sur les travées de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. André Méric. Très juste !

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat. « Faisons clairement confiance à la capacité des entreprises, en particulier aux artisans, aux P. M. E., qui sont probablement les plus susceptibles de créer des emplois. »

Un sénateur sur les travées du R. P. R. C'est vrai !

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat. « Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour que, dès la prochaine rentrée parlementaire, il devienne possible en France de créer son entreprise en moins d'un mois. (*Murmures sur les travées de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*) Faisons confiance aux personnels, à tous les niveaux de la hiérarchie, qui sont la réalité même de l'entreprise. Ce sont eux, dans leur diversité, dans leur collectivité aussi, qui feront le succès ou l'échec du développement de notre économie. Ici, comme ailleurs, la réussite devra être reconnue et récompensée.

« S'agissant des entreprises nationales, j'attends d'elles qu'elles soient aux avant-postes du redressement économique et souvent plus actives qu'aujourd'hui dans leur dialogue social. L'Etat jouera pleinement à leur égard son rôle d'actionnaire. Contrat de plan et autonomie de gestion : leurs règles du jeu sont maintenant connues.

« On nous avait annoncé des cataclysmes ! Déjà, en 1984, Pechiney et Rhône-Poulenc ont opéré leur redressement, cependant que Saint-Gobain ou la C. G. E. continuaient leur progression. (*Sourires sur plusieurs travées de l'U. R. E. I.*) Ce mouvement va se poursuivre. Et on verra — ce qui aujourd'hui est reçu avec scepticisme — que nos entreprises nationales industrielles, qui étaient pour la plupart avant d'être nationalisées en piètre état, réaliseront en 1985 des performances économiques le plus souvent remarquables. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

« L'efficacité économique est inséparable du dialogue social. Il faut que soit pleinement reconnu, dans les faits quotidiens et pas seulement dans les textes, le rôle majeur pour notre démocratie économique et sociale des organisations syndicales. L'affaiblissement du syndicalisme, que certains dépeignent avec gourmandise, serait un danger pour notre vie sociale, qui a besoin de pouvoir compter sur des interlocuteurs responsables. Il faut donc renforcer la qualité de ce dialogue et mieux faire vivre la politique contractuelle. C'est tout le sens des lois Auroux. Des droits nouveaux ont été reconnus aux travailleurs, les compétences de leurs institutions représentatives dans les entreprises ont été étendues, le secteur public a été démocratisé. Mais il ne suffit pas d'avoir voté ces dispositions, il faut maintenant les faire vivre dans les entreprises et vaincre les réticences là où elles existent. Je demande aux responsables des entreprises d'appliquer pleinement ces textes de progrès social.

« Parallèlement, nous devons nous attacher à ouvrir de nouveaux espaces aux partenaires sociaux et à la politique contractuelle. Je pense d'abord au développement du temps

choisi. Je pense à la réduction de la durée du travail dans le cadre d'une négociation décentralisée, branche par branche ou entreprise par entreprise, tenant compte des progrès de la productivité. Je pense aux conditions d'emploi et de travail, aux qualifications qui doivent être adaptées aux mutations technologiques et à l'évolution de la vie des entreprises. On ne gèrera pas les gigantesques mutations en cours ou qui s'annoncent sans prendre en compte leur dimension sociale, et mieux vaut à froid qu'à chaud.

« Pour traduire ces orientations, je souhaite que les partenaires sociaux conduisent, au niveau national mais aussi dans les entreprises, une réflexion commune sur les conditions dans lesquelles le progrès social peut contribuer à la compétitivité de nos entreprises et à la croissance. Ce nouvel espace de la politique contractuelle au service d'objectifs qu'aucun Français ne devrait récuser, devrait permettre, je l'espère, de conclure des accords dès cet automne.

« Rassembler. Mesdames et messieurs les parlementaires, pour mener à bien cette modernisation, la France ne peut cultiver ses divisions. Elle doit au contraire se rassembler.

« Je constate que, quelles que soient leurs opinions politiques, beaucoup de nos concitoyens souhaitent, tout simplement, que les choses « marchent », que l'économie se développe, que les entreprises prospèrent, que des emplois se créent, que les jeunes puissent pratiquer le sport et la musique (*Murmures sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*), se former aux qualifications les plus utiles, et que les individus, quels que soient leur âge et leur condition, puissent déployer librement leur talent et leur initiative. » (*Nouveaux murmures sur les mêmes travées.*)

M. André Méric. Très bien !

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat. « Je ne tomberai pas pour autant dans un unanimité de façade. Les sujets de débat, les conflits d'intérêts, les oppositions réelles existent et elles sont la loi de la démocratie : sur le rôle de l'Etat, sur la nécessité ou non de lutter contre les inégalités sociales, sur la justice fiscale, sur une certaine conception de la société, il y a des oppositions entre nous qui fondent des convictions politiques diverses. Et je n'oublie pas que dans ces grands choix la majorité, depuis trois ans, a toujours été unie. Il existe suffisamment de vraies divisions pour qu'on n'en ajoute pas de fausses.

« Rassembler autour des libertés. Je commencerai par la défense des libertés. Ce pourrait être, ce devrait être un terrain de rassemblement. Sans doute est-ce précisément à travers la question des libertés qu'on assiste aujourd'hui aux plus vives controverses. Mais tel fut souvent le cas dans l'histoire des libertés : les divisions s'exacerbent au moment de leur adoption et le rassemblement s'opère pour les défendre après un temps plus ou moins long.

« En tout cas, certaines controverses actuelles sont difficiles à comprendre. Imaginez la perplexité de l'historien dans cinquante ans !

« Il observera que, dans les années 1980-1985, on a mis soudainement en cause l'attachement de la gauche, notamment des socialistes, à défendre les libertés. » (*Rires et exclamations sur les travées de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de laisser M. le ministre d'Etat poursuivre sa communication.

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat. D'autant plus que je n'ai pas le droit de vous répondre ! Il vaut donc mieux que vous me laissiez parler. (*Sourires.*)

M. Marc Bécam. Quelle frustration !

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat. « Et il aura sans doute du mal à saisir ! Car, d'une part, de tout temps la sensibilité socialiste en France s'est identifiée aux libertés. D'autre part, la majorité a réalisé en trois ans une avancée considérable dans ce domaine. Comment ne pas évoquer les progrès de nos libertés judiciaires réalisées sous l'impulsion du garde des sceaux, qui ont valu à la France des hommages internationaux qu'aucun pays, aucun gouvernement n'avait auparavant reçus ! » (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées du rassemblement démocratique. — Murmures sur les travées de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

« En trois ans, vous avez, mesdames et messieurs les parlementaires, mis en marche la décentralisation, ce grand mouvement qui cantonnera l'Etat dans ses tâches propres et qui donnera aux citoyens dans la commune, le département, la

région, une plus grande maîtrise de leur destin. Vous avez aboli la peine de mort et supprimé les juridictions d'exception. Vous avez donné aux travailleurs une responsabilité dans leurs entreprises. Vous avez amélioré le sort des plus démunis. Vous avez permis l'élection des représentants des assurés dans les conseils d'administration de la sécurité sociale. Vous avez institué une haute autorité de l'audiovisuel indépendante des pouvoirs politiques. (*Murmures sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*) Vous avez encouragé la floraison des radios libres. Et on vous accuse d'être liberticides ! Avec des explications suffisantes — j'en reviens à la nécessité d'expliquer — ce malentendu-là ne devrait pas pouvoir durer.

« L'attention a été portée ou est portée sur deux questions en particulier : l'école et la procédure référendaire.

« A propos de l'école, je dirai seulement que le Président de la République a pris récemment des initiatives de nature à apaiser. Le Gouvernement, pour sa part, aura le souci, dans le même esprit, de régler au plus tôt les problèmes sur lesquels l'accord était bien engagé et qui relèvent du bon sens. Il faudra examiner aussi la manière dont la décentralisation sera mise en place dans ce domaine. Tout cela sera fait sans dogmatisme, en ayant avant tout à l'esprit l'intérêt des enfants.

« Le nouveau ministre de l'éducation nationale s'est déjà mis au travail. Mais la recherche de ces solutions ne trouvera son sens que dans une perspective plus vaste. L'essentiel, à mes yeux, c'est que, dans toutes ses composantes, l'école poursuive l'œuvre de rénovation entreprise afin de mieux mettre en valeur notre seule ressource, la ressource humaine. L'école doit former les Français de demain, des citoyens, des producteurs qualifiés, des femmes et des hommes capables de faire face aux mutations du xx^e siècle. Voilà l'enjeu. Quel formidable défi !

« Quant à la question du référendum, voilà un sujet qui, malgré les réactions qu'on observe dans le monde politique, pourrait utilement rassembler les Français. La question de fond est celle-ci : faut-il, oui ou non, que le peuple puisse donner directement son opinion sur les libertés ? Des responsables de tous horizons politiques estiment que ce serait une bonne chose, et c'est la position du Gouvernement. Mais on sait qu'un référendum sur les libertés publiques n'est pas possible dans le texte actuel de la Constitution et qu'il faut donc le modifier légèrement si on souhaite cette extension des libertés. Les parlementaires le savent bien et c'est pourquoi des responsables d'options diverses ont déposé dans le passé des propositions de loi en ce sens. C'est ce que vient de faire le Gouvernement. Je me résume : il s'agit d'étendre un peu le champ du référendum pour étendre beaucoup le champ des libertés. Voilà exactement le débat. Vous l'aurez le moment venu. Je pense pour ma part que l'acceptation de cette modification constituerait un excellent développement des libertés.

« Rassembler dans la lutte contre l'insécurité.

« Mesdames et messieurs les parlementaires, nous devons aussi rassembler dans la prévention et dans la lutte contre l'insécurité. Qu'on le veuille ou non, il existe aujourd'hui en France un vrai problème lié à l'insécurité et au sentiment d'insécurité. Le chômage, les difficultés d'insertion professionnelle, l'urbanisme, l'exiguïté du logement, d'autres raisons encore expliquent le développement d'une certaine délinquance et la forte montée du sentiment d'insécurité. Tous les élus locaux le savent. Très vite, on cherche des boucs émissaires : les pouvoirs publics bien sûr — le fameux : « ils ne font pas ce qu'il faut » — mais aussi, et c'est plus grave, on met en cause des minorités, et d'abord les immigrés. De là, la démagogie aidant, tous les simplismes et bientôt les excès.

« Ce problème de l'insécurité pourrait, s'il se développait, menacer l'équilibre même de notre corps social. Il doit, à mon sens, être traité en dehors du champ des passions politiques. C'est d'ailleurs un organisme composé de personnalités de toutes opinions, la commission Bonnemaison, qui a dans ce domaine réalisé les avancées les plus fortes. Tant il est vrai que quand des hommes de terrain, même animés d'idéologies différentes, approfondissent un sujet de cet ordre, il est rare qu'ils ne se rencontrent pas. Je souhaite que ce dialogue entre les forces politiques, au-dessus d'elles, soit poursuivi pour prévenir et lutter contre l'insécurité. C'est pourquoi je demanderai dès cette semaine à un membre de l'opposition de suivre concrètement la lutte contre l'insécurité en lui proposant de le nommer parlementaire en mission directement à mes côtés. » (*Rires ironiques et exclamations sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. André Méric. Pasqua !

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat. Je n'ai pas le droit de dire que j'entends des noms. (*Sourires.*)

« Je pense d'ailleurs que sur de grands problèmes de société la majorité et l'opposition doivent s'habituer à travailler ensemble. » (*Mouvements divers.*)

M. Jean Delaneau. Ce sera un député communiste !

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat. « D'autres pays le font : pourquoi pas la France ? Je proposerai donc à deux parlementaires de l'opposition (*sourires*) et à deux parlementaires de la majorité d'examiner ensemble les problèmes liés en France à l'allongement de la durée de vie et à l'avenir à long terme de nos systèmes de retraite. Leurs travaux et leurs propositions feront l'objet d'un rapport public. Si cette expérience est fructueuse, je souhaite qu'elle soit généralisée.

« Rassembler sur les choix de politique internationale.

« Nous devons et nous pouvons, enfin, rassembler le plus grand nombre de nos concitoyens autour de la politique étrangère. Telle que le Président de la République l'a définie, elle est vraiment celle de tous les Français. L'autorité dont jouit notre pays dans le monde vient de l'affirmation sans équivoque de quelques principes : l'indépendance de la France, l'attachement aux solidarités internationales et d'abord européennes, l'estime, l'amitié, l'appui aux pays du tiers monde et le principe qui résume tous les autres : la défense de la liberté.

« La liberté exige d'abord la paix. Nous ne cesserons, dans toutes les parties du monde, d'insister sur l'équilibre des forces, première condition de la paix. Bien évidemment nous souhaitons que l'équilibre des forces se place au niveau le plus bas possible. Nous continuerons à nous employer pour que reprennent les négociations entre les deux principaux détenteurs d'armes nucléaires, pour que de nouvelles menaces redoutables n'apparaissent ni dans l'espace ni sous forme chimique. Nous pensons aussi que la paix passe par la négociation, la coopération à l'intérieur de chaque région menacée ou ensanglantée. C'est le sens de nos actions en Afrique, au Proche-Orient ou en Amérique centrale.

« La liberté passe par le respect des Etats, celui des peuples, celui des hommes. La France condamne toute occupation étrangère par la force ; de l'Afghanistan à la Namibie, du Cambodge au Liban et au Tchad. Au-delà de cette affirmation, l'action devient nécessaire quand on fait appel à nous en application d'engagements pris par la France. Alors, même si c'est difficile, parce que c'est difficile, notre pays ne se dérobe pas : c'est le cas au Tchad. Je souhaite rendre hommage ici, devant la représentation parlementaire, à l'action de nos soldats là-bas, qui sont des soldats de la paix. Au-delà d'eux, cet hommage va aux combattants de toutes les générations et à l'ensemble de l'armée française. Droit des Etats, droit de chaque peuple à l'autodétermination, droit de chaque peuple à choisir librement son destin, son régime, ses alliances. Enfin, et d'abord, et partout, droits de l'homme : Chtcharanski, Mandela, Sakharov, ces noms qui sont aussi des drapeaux, et les centaines de milliers d'hommes et de femmes, qui sont aujourd'hui prisonniers pour leurs convictions, les plus connus, les inconnus. Nous avons réussi, grâce à une action discrète, à en faire libérer des centaines dans plusieurs parties du monde. Nous poursuivrons avec ténacité. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur plusieurs travées du rassemblement démocratique.*)

« La liberté exige la maîtrise de son destin. A cet égard, la construction européenne est une voie indispensable pour consolider notre indépendance vis-à-vis des deux superpuissances. Sous la présidence française, la communauté européenne est sortie d'une période de lente asphyxie. L'avancée a repris en matière de politique agricole, de politique sociale et régionale. Les négociations avec le tiers monde, avec l'Espagne et le Portugal sont en cours. Les programmes communautaires de recherche-développement s'amplifient. Et, le Président de la République française a proposé à l'Assemblée de Strasbourg qu'on envisage la perspective politique dans laquelle doit se placer la relance de la Communauté. Je souhaite l'Europe de toutes mes forces.

« La liberté implique enfin la possibilité de se développer. Nous la demandons d'abord pour nous : d'où l'effort pour reconstruire un véritable système monétaire international autour de trois grands pôles : le dollar, le yen et l'E. C. U. Mais nous demandons cette liberté aussi pour les nations les plus faibles. Il faut écouter cette interpellation qui monte, et qui est la plus grave de toutes : comment certains pays du tiers monde vont-ils survivre ? Oui, survivre ? L'Europe doit tenter de convaincre les Etats-Unis, car leur intervention est détermi-

nante. Le développement des pays pauvres, voilà, au milieu de nos propres difficultés, le problème le plus déterminant de tous. S'y attaquer est d'abord une exigence morale à l'égard de peuples et d'enfants qui ont faim. C'est aussi une nécessité politique : nulle part le danger de déstabilisation n'est plus grand que dans les pays ainsi menacés. Enfin, c'est la sagesse économique : car il n'y aura pas de relance durable des économies développées, donc de solution générale au chômage, si une série d'explosions secoue demain le tiers monde.

« Sur ces problèmes majeurs, aussi, je souhaite que nous rassemblions les Français.

« Mesdames et messieurs les parlementaires, je crois à la tolérance. Non comme un ornement, mais comme la condition de la démocratie. Quelles que soient vos convictions, vous pourrez attendre de mon Gouvernement une attitude de courtoisie qui n'exclut pas la fermeté, une capacité d'écoute qui n'exclut pas la clarté des choix. Servir la démocratie, c'est donner au discours politique sa vérité, son sérieux, sa dignité. C'est réhabiliter la réflexion, le respect des autres, je disais la tolérance, la capacité de comprendre, la capacité d'expliquer. Regardez ce qu'attendent de nous les jeunes : ils attendent de nous tous que, sans renier nos différences, nous sachions faire la paix civile. Je souhaite que nos débats au Parlement aillent en ce sens et fassent honneur à la politique.

« J'ai précisé en commençant cette déclaration que je formulais une seule promesse : je vous dirai la vérité. La vérité, c'est que le monde qui est devant nous est un monde dur, sans pitié, ce qui ne veut pas dire sans espoir. Les transformations opérées depuis 1981 n'ont pas fait disparaître toutes les difficultés et les divisions. Face à la tourmente internationale, face à ses propres faiblesses, la France est encore au milieu du gué.

« Notre but n'est pas que, d'ici à 1986, tous les problèmes de la France soient, comme magiquement, résolus. Nous souhaitons seulement pouvoir dire alors aux Français : « Nous vous avons demandé des efforts ; c'est vrai, ils étaient nécessaires. Ces efforts, nous avons cherché à les répartir le plus justement possible. Déjà, des résultats importants existent. Il faut poursuivre le chemin. En pensant à vous, bien sûr, mais tout autant à vos enfants ».

« Le peuple jugera alors, dans sa sagesse. Dès aujourd'hui, je souhaite qu'il sache que mon Gouvernement, sous l'autorité du Chef de l'Etat, n'a pas de plus haute ambition que de préparer l'avenir du pays. Je convie tous les Français, sans distinction, à participer à cette tâche. Le succès, ce sera le leur. Peut-être, alors, ce sera aussi le nôtre. » (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur plusieurs travées du rassemblement démocratique.*)

M. le président. Acte est donné de la déclaration dont le Sénat vient d'entendre la lecture.

Cette déclaration sera imprimée et distribuée.

— 4 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a été établie comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — **Jeudi 26 juillet 1984**, à seize heures et, éventuellement, **mardi 31 juillet 1984**, à neuf heures trente.

1° Sous réserve de transmission du texte, nouvelle lecture du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

2° Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 479, 1983-1984).

B. — **Jeudi 2 août 1984**, à neuf heures trente et, éventuellement, à quinze heures :

Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française

C. — **Mardi 7 août 1984**, à dix heures et à seize heures, en application de l'article 32, alinéa 4, du règlement, sur décision de la conférence des présidents, **mercredi 8 août 1984**, à quinze heures, et **jeudi 9 août 1984**, à neuf heures trente et à quinze heures :

Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques (n° 430, 1983-1984).

La conférence des présidents a décidé que la discussion générale de ce projet de loi sera organisée selon les dispositions prévues par l'article 29 bis du règlement et que l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la dernière session ordinaire.

En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance avant le lundi 6 août 1984, à dix-huit heures.

— 5 —

CADUCITE DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. Je rappelle au Sénat que les questions orales avec débat précédemment déposées sont devenues caduques en raison de la démission du gouvernement auquel elles étaient adressées.

— 6 —

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat dont je vais donner lecture.

I. — M. Pierre Vallon demande à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme quelles mesures le Gouvernement entend développer pour tenir compte des propositions contenues dans l'excellent rapport du Conseil économique et social sur les aspects du tourisme, notamment au niveau des grands équipements, du tourisme social et du tourisme commercial, en privilégiant les aspects suivants :

- 1° L'emploi ;
- 2° La formation ;
- 3° La commercialisation ;
- 4° Les produits et les relations avec la clientèle ;
- 5° Les structures du tourisme ;
- 6° La régionalisation ;
- 7° Le financement ;
- 8° La fiscalité ;
- 9° Le chèque-vacances ;
- 10° La promotion française : le carnet tourisme (n° 1).

II. — M. Louis Souvet interroge Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur la situation de l'activité nationale de construction et de vente automobiles. Il demande au Gouvernement de lui faire connaître son analyse et ses projets en vue de remédier à la grave détérioration qu'a accusée en cette première partie de l'année 1984 l'industrie automobile française, en considérant qu'en juin, par exemple, le nombre d'immatriculations en général a chuté de 26 p. 100 et le nombre de voitures construites en France de 33 p. 100 par rapport au même mois de l'année précédente ; que les demandes d'allègement d'effectifs chez Citroën n'ont pas trouvé d'aboutissement ; que les mesures d'augmentation du prix du carburant ont encore affaibli le marché des véhicules. Il demande qu'enfin le Gouvernement s'apprête à porter à la connaissance du public les conclusions d'une étude — rapport Dalle — de diagnostic concernant l'ensemble de l'industrie automobile française (n° 2).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 7 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques.

Le projet de loi constitutionnelle sera imprimé sous le n° 480, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 478 et distribué.

J'ai reçu de M. Marc Bécam, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 479 et distribué.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 26 juillet 1984, à seize heures :

1. Sous réserve de transmission du texte, discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

2. Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances. [N° 479 (1983-1984). — M. Marc Bécam, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.]

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat.

Conformément à la décision prise par le Sénat le 24 juillet 1984, le délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques (n° 480, 1983-1984) est fixé au lundi 6 août 1984, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Conclusions de la conférence des présidents.

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — **Jeudi 26 juillet 1984**, à seize heures et, éventuellement, **mardi 31 juillet 1984**, à neuf heures trente :

1° Sous réserve de transmission du texte, nouvelle lecture du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

2° Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 479, 1983-1984).

B. — **Jeudi 2 août 1984**, à neuf heures trente et, éventuellement, à quinze heures :

Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française.

C. — **Mardi 7 août 1984**, à dix heures et à seize heures, en application de l'article 32, alinéa 4, du règlement, **mercredi 8 août 1984**, à quinze heures, et **Jeudi 9 août 1984**, à neuf heures trente et à quinze heures :

Projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 de la Constitution pour permettre aux Français de se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales en matière de libertés publiques (n° 480, 1983-1984).

La conférence des présidents a décidé que la discussion générale de ce projet de loi sera organisée selon les dispositions prévues par l'article 29 bis du règlement et que l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la dernière session ordinaire.

En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance avant le lundi 6 août 1984 à dix-huit heures.